



Droit de titre de séjours pour un étranger de parents français

Par **Brown4jzus**, le **01/09/2008** à **11:02**

Bonjour, rnJ'ai cherché en vain une information concernant le droit de séjours d'un étranger majeur (31ans), dont les parents et demi-frère et soeurs ont la nationalité française et sont en France. Cet étranger a été évacué avec sa mère française par l'Ambassade de France suite à une guerre dans un pays d'Afrique qui n'est pas le sien. Tout son attachement familial est en France. Ils ont été accueilli par le Ministère des Affaires Etrangères à leur arrivée à l'aéroport, mais voilà que depuis 6 mois, la Préfecture ne lui remet qu'un récépissé (3mois où il n'a pas droit à travailler). rnJe n'arrive pas à comprendre pourquoi mon fils est traité de la sorte ! J'aimerais donc savoir quels sont ses droits. Je précise que sa demande d'acquisition de la nationalité française par filiation est en cours au Tribunal d'Instance depuis 4 mois.rnJe vous remercie pour votre aimable secours.rnrnCordialement.rnBrown

Par **jeetendra**, le **01/09/2008** à **18:55**

bonsoir, prenez contact avec le gisti 3 villa Marcès 75011 Paris téléphone 01 43 14 60 66 ou la cimade 64 rue Clisson Paris 75013 téléphone 01 44 18 60 50, qui vous aiderons dans votre démarche de régularisation, courage à vous, cordialement

Par **Brown4jzus**, le **05/09/2008** à **16:48**

Merci à vous jeetendra pour cette piste que vous me donnez.rnJ'espère trouver une solution

rapide.rnEncore merci.